

PROCES-VERBAL

Session : Ordinaire

Membres

En Exercice : 23

Présents : 19 Procuration : 4

Votants : 23

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze mars, dans la Salle du Conseil, le Conseil Municipal, sur convocation faite le huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rachel COTTA, Maire.

Présents : Mme COTTA Rachel, M. REYNAUD Bernard, Mme MASSELLO Elodie, Mme PLANCHON Joëlle, M. PERRIN Mathieu, Mme DE VAULX Emily, M. MADEIRA Antonio, M. JARNIAS Dominique, Mme COGNAC Régine, M. ROUBY François, M. FERROUSSIER Franck, Mme KWIATKOWSKI Stéphanie, M. GUERBAS Nasser, Mme QUINTEIRO Sandrine, Mme HAOND Claudette, M. MORELLI Pierre, M. TOUATI Philippe, M. PEILA Jean-Marc, Mme ALES Mallory.

Absents avec procuration :

M. Serge GALVÉ a donné procuration à M. Antonio MADEIRA

Mme Natacha BONNEFOI a donné procuration à Mme Sandrine QUINTEIRO

Mme Mylène PUAUX a donné procuration à Mme Joëlle PLANCHON

M. Fabrice CARTA a donné procuration à Mme Rachel COTTA

Absent (excusé) : 0

Secrétaire de séance : Madame Sandrine QUINTEIRO

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Dominique JARNIAS

Madame le Maire expose :

Monsieur le Comptable des Finances Publiques a transmis à l'ordonnateur de la Commune de Cruas l'ensemble des résultats de clôture du Budget Assainissement pour l'exercice 2023. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2023 du même budget.

Ces résultats se déclinent comme suit :

Investissement (Excédent)	75 648.94 €
Fonctionnement (Excédent)	29 664.84 €

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2023, ainsi communiqué par la Comptable des Finances Publiques.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le Compte de gestion 2023 du Budget Assainissement.

Est annexée à la présente délibération le document suivant :

- *la fiche d'exécution budgétaire du Compte de Gestion 2023 du Budget Assainissement*

Philippe TOUATI rappelle qu'il s'agit de la sincérité des comptes, donc du travail du percepteur et du DGS a minima, donc on votera pour.

Vote à l'unanimité

PROJET

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire :

Je vous invite à examiner le compte administratif 2023 du budget annexe assainissement et à élire Monsieur Bernard REYNAUD, Président de séance, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire se retire.

Monsieur Bernard REYNAUD, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du budget Assainissement, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 29 664.84 euros et un excédent d'investissement de 75 648.94 euros.

Le résultat global de clôture 2023 intègre le résultat reporté de 2022.

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2023	239 423.17 €
Dépenses réalisées en 2023	209 758.33 €
Résultat 2023 (1)	29 664.84 €
Résultat antérieur 2022 (2)	8 345.66 €
Résultat de clôture 2023 (1+2)	38 010.50 €

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2023	128 525.28 €
Dépenses réalisées en 2023	52 876.34 €
Résultat 2023 (1)	75 648.94 €
Résultat antérieur 2022 (2)	951 960.27 €
Résultat Cumulé 2023	1 027 609.21 €
Solde des Restes à Réaliser en recettes (3)	0,00 €
Solde des Restes à Réaliser en dépense (4)	-26 118.98 €
Résultat de clôture 2023 (1+2+3+4)	1 001 490.23 €

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal

- D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement.

Philippe TOUATI fait des remarques :

- Pointe un investissement quasi nul sur le domaine assainissement
- Alerte sur l'état de nos réseaux, demande d'investir l'année prochaine pour traiter les entrées d'eaux parasites et tout ce qui peut mettre en péril notre station d'épuration

On voit beaucoup de camions de pompage dans les rues. Il n'y a quasiment pas d'investissement sur l'assainissement et on vous demande de la faire. Et on alerte depuis 3 ans.

Concernant la sincérité des comptes, on votera pour.

Vote à l'unanimité

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Bernard REYNAUD

Les résultats du Compte Administratif 2023 du budget Assainissement viennent d'être adoptés.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à réaliser.

Les résultats 2023 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Assainissement sont excédentaires. Ils seront reportés à nouveau dans le Budget Primitif 2024.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023	38 010.50 €
Résultat de Fonctionnement reporté (002 – Recettes)	38 010.50 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023	1 057 051.38 €
Résultat Global de Clôture 2023 (001 – Recettes)	1 057 051.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- REPORTE en recette de fonctionnement (au compte 002), l'excédent constaté, soit 38 010.50 €, dans le Budget Primitif Assainissement 2024.

- REPORTE en recette d'investissement (au compte 001), l'excédent constaté, soit 1 057 051.38 €, dans le Budget Primitif Assainissement 2024.

Rachel COTTA

Comme nous venons de le voir notre Budget de fonctionnement dégage un faible excédent et il est donc juste à l'équilibre. Nous faisons donc le choix de maintenir ce résultat dans la section fonctionnement pour le cas où des travaux imprévus se présenteraient en cours d'année pour la STEP.

Pour ce qui concerne l'excédent de la section investissement, ce montant va permettre de lancer les travaux des rues de la république et du 19 mars 1962. Pour rappel, l'évaluation de ces travaux s'élevaient en 2020 à 580.000 euros HT.

Philippe TOUATI

Les rues de la République et du 19/03/1962 on en parle depuis le début du mandat. Tant qu'on ne voit rien on n'y croit pas. Donc on votera contre. On vous demande d'investir depuis le début plutôt que de cumuler, d'années en années, des montants de plus d'un million. Donc on ne peut pas être pour cette affectation des résultats.

Rachel COTTA rappelle que c'est l'ancien équipe qui avait promis la réhabilitation de ces deux rues. Donc cela ne date pas de notre mandat. C'est un sujet très attendu par les cruassiens, c'est un gros sujet. Notre présentation est représentative et sincère, comme tu l'as dit. Et nous nous engageons, comme on le verra dans le DOB, sur des actions précises sur ce projet. Donc vous votez contre la réhabilitation de ces deux rues.

Vote à la majorité (5 contre)

2024-XX-CM : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL BERNARD

Bernard REYNAUD

Monsieur le Comptable des Finances Publiques a transmis à l'ordonnateur de la Commune de Cruas l'ensemble des résultats de clôture du Budget Communal pour l'exercice 2023. Les chiffres communiqués correspondent parfaitement à ceux qui figurent dans le compte administratif 2023 du même budget. Ces résultats se déclinent comme suit :

Investissement (Excédent)	2 201 344.36 €
Fonctionnement (Excédent)	2 087 896.32 €

Conformément à l'Article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2023, ainsi communiqué par la Comptable des Finances Publiques.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte de gestion 2023 du Budget Communal.

Est annexée à la présente délibération le document suivant :

- la fiche d'exécution budgétaire du Compte de Gestion 2023 du Budget Communal.

Avec un excédent de fonctionnement de 2.087.896 euros, nous pouvons constater que la Commune de Cruas est bien gérée.

Nos recettes de fonctionnement globalement restent stables (à 8.065.036, 45€). On observe une légère baisse de nos recettes de fonctionnement -56 991,88 € qui s'explique en partie par une baisse de nos Attributions de Compensation suite au transfert de l'école de musique à la CC ARC (-81 198 €)

Nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8,57% et s'élèvent à 5.977.140 euros en 2023. Les principales hausses sont :

- Les dépenses d'énergie (+71.883 euros)
- Primes d'assurance bâtiments de 2022 reçue en 2023 (+70.358 euros)
- Développement des animations pour les écoles et le périscolaire : + 27.354 euros
- Les charges de personnel (+109.107 euros) suite à la revalorisation du point d'indice, la révision des grilles indiciaires et la mise en place d'une prime pour les agents (le CIA)
- Hausse des honoraires (+68.318 heures) : pour le passage aux 1607 heures et pour le dossier Calcia.

Concernant la section investissement, nous avons aussi un excédent important avec 2.201.344 euros. Cet excédent va nous permettre de préparer nos gros projets qui démarrent comme la piscine et la Requalification des rues de la République et du 19 mars 1962.

Concernant nos recettes d'investissement qui sont de 7.037.302 euros en 2023, nous avons obtenu 3 subventions pour la filature, la vidéoprotection et le socle numérique pour un total de 200.246 euros.

Les dépenses d'investissement en 2023 s'élèvent à 4.835.958 (soit une hausse de 43,59%).

Ainsi pour 2023, les principaux investissements sont:

- 150 310 € pour l'aménagement de la salle de sport
- 112 257 € pour l'extension du système de vidéoprotection
- 100 000 € aménagement rue des Hirondelles
- 124 369 € pour l'aménagement du parking 36 rue Jean Jaurès
- 54 729 € pour l'aménagement du parking 20 rue Jean Jaurès
- 45 219 € pour l'aménagement du parcours de santé
- 603 679 € ont été consacrés pour différentes acquisitions immobilières : gymnase EDF, immeuble MARQUES (parking Filature), immeuble place Clémenceau, immeuble MAZARS/SZUTER (lieudit Chaney)
- 25 000 € requalification rue de la République et du 19 mars 1962
- 56 091 € projet piscine

Donc en 2023, la commune a continué à investir de façon importante pour l'avenir et nous poursuivons en 2024.

Philippe TOUTIA

En 2023, on a délibéré pour des demandes de subventions DSIL : 13.000 euros pour le parcours botanique, pour la rénovation du gymnase 6.000 euros, pour la salle de sport 24.000 euros, pour les menuiseries de l'école public 5.000 euros. Qu'a-t-on obtenu sur ces sujets de la part de l'État ?

Rachel COTTA

De la DSIL pour l'instant on a obtenu pour l'instant. On a eu plus de 200.000 euros de subvention par ailleurs.

P TOUATI. Mais question concerne la DSIL. Car on délibère régulièrement et on a tendance à s'abstenir car on est une commune qui a des moyens. Et l'enveloppe est limitée et il est plus logique de faire profiter des communes plus modestes. Donc aucune aide DSIL en 2023.

R COTTA C'est vrai que votre fonctionnement était de ne pas demander des subventions. Mais l'ambition de nos projets et surtout pour faire une nouvelle piscine, projet que vous aviez abandonné, il faut se faire accompagner et aider. Donc non seulement on gère au mieux notre budget pour préparer l'avenir mais en plus on va frapper aux bonnes portes et on essaye d'avoir des subventions. Concernant les petites communes cela fait plusieurs fois que tu nous interpelles là-dessus. Pierre MORELLI sait, puisqu'il participe au conseil communautaire, que nous avons proposé lorsque l'intercommunalité nous en a enlevé un peu plus de 200.000 euros d'AC, personne n'a rien dit, nous avons proposé avec la commune de MEYSSE (qui a été aussi impactée, 60.000 euros) que cette somme soit répartie entre toutes les communes de l'intercommunalité, pour que cela bénéficie aux petites communes notamment, et cela a été refusé.

Vote à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Je vous invite à examiner le compte administratif 2023 du budget général et à élire Monsieur Bernard REYNAUD, Président de séance, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire sort.

Bernard REYNAUD

Madame le Maire invite l'Assemblée à examiner le compte administratif 2023 en lui demandant de bien vouloir élire Bernard REYNAUD, Président de séance, pour l'examen de ce document.

Monsieur BERNARD REYNAUD, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs du budget Communal, qui font apparaître un excédent d'investissement de 2 201 344.36 euros et un excédent de fonctionnement de 2 087 896.32 euros.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les Restes à Réaliser en dépense d'investissement s'élèvent à 339 196.08 euros, il n'y a pas de Restes à Réaliser en recette d'investissement. Ces restes à réaliser de 2023 sont reportés en 2024 et seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Le résultat global de clôture 2023 intègre le résultat reporté de 2022 et les restes à réaliser de 2023.

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2023	7 037 302.76 €
Dépenses réalisées en 2023	4 835 958.40 €
Résultat 2023 (1)	2 201 344.36 €
Résultat antérieur 2022 (2)	2 164 350.22 €
Résultat de clôture 2023 (1+2)	4 365 694.58 €
Restes à réaliser en recettes	0.00 €

Restes à réaliser en dépenses	-339 196.08 €
Solde des Restes à réaliser (3)	-339 196.08 €
Résultat Global de clôture 2023 (1+2+3)	4 026 498.50 €

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2023	8 065 036.45 €
Dépenses réalisées en 2023	5 977 140.13 €
Résultat 2023 (1)	2 087 896.32 €
Résultat antérieur 2022 (2)	0.00 €
Résultat de clôture 2023 (1+2)	2 087 896.32 €

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal - D'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget Communal.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :
- *Compte Administratif 2023 du Budget Communal.*

Phillipe TOUATI

Plusieurs remarques.

Sur le fonctionnement. Le budget de la commune en 2023 est de 17 Millions d'euros. Pour un peu plus de 3.000 habitants. Donc nous somme une commune qui ne souffre pas financièrement et qu'on peut même qualifier de commune riche. On peut s'interroger sur ce résultat bénéficiaire de plus de 6 millions d'euros en 2023 alors que bon nombre de projets ne voient toujours pas le jour. Des projets qui datent. Ça c'était la remarque générale.

Questions :

À quoi correspond la ligne honoraires ?

DGS : comme l'a dit Madame le Maire précédemment, il s'agit d'honoraires d'avocat. Il y a des honoraires :

- Pour le passage aux 1607 heures (qui était une obligation) et cela a été voté à la fin 2023 ;
- suite à la liquidation du club de foot
- pour le site CALCIA, puisque on est accompagné depuis plusieurs mois.

Donc cette année il y a effectivement une hausse importante des honoraires mais que l'on peut expliquer P TOUATI.

La ligne est importante. A plus de 100.000 euros. Or on n'a pas été informé de quelque marché qu'il soit pour le choix de ces avocats. De manière nous vous rappelons, vous élus, c'est bien que M le DGS prenne la parole mais c'est vous élus qui rendaient des comptes, ne l'oubliez jamais, depuis 2020 toute dépense supérieure à plus de 40.000 euros HT pour ce qui est de la fourniture ou des services, et 100.000 euros pour des travaux, cela nécessite de faire un marché et une mise en concurrence. Le résultat de ces marchés doit faire l'objet a minima d'une décision et donc d'une information à l'ensemble des élus. Aujourd'hui, les élus d'opposition qui sont là autour de moi, ne sont quasiment jamais informés. Or nous sommes persuadés que vous dépensez plus de 40.000 euros dans pas mal d'endroit. 40.000 euros Par objet, par fournisseur. Ce n'est pas parce que vous donnez 10.000 euros en janvier et 50.000 euros en décembre que vous êtes exonérés de ce marché. Là-dessus, questionnez-vous, nous n'allons pas aller vous chercher des poux. On souhaite être informé. On a eu zéro décision en 2023 sur des marchés attribués. Ou quasi zéro.

Une deuxième question. Je m'adresse aux élus et pas au DGS. C'est important que les élus rendent des comptes et pas le DGS.

Côté fêtes et cérémonies. Sur les 200.000 euros de crédits ouverts, 65.000 euros ont été annulés. Pourquoi un tel pourcentage d'annulation quand on sait que cette ligne budgétaire participe énormément au bien vivre ensemble ?

Vous pourrez nous répondre au prochain conseil municipal. Je vous transmettrai les questions par écrit.

La ligne du personnel titulaire voit une annulation de crédit de 121.094 euros. Crédits ouverts à plus d'un million, crédits émis 900.000 euros. Comment expliquez-vous cette baisse alors que dans le même temps la ligne Emplois non statutaires s'élève à 575.000 euros ?

Remarque du DGS : aujourd'hui les collectivités locales (et pas seulement Cruas) ont beaucoup de mal à recruter des compétences pour les services. Donc lorsqu'on a peu de candidats et peu de fonctionnaires titulaires, la collectivité est amenée à recruter des agents contractuels. Ce n'est pas une volonté politique mais c'est parce que, malheureusement, on ne trouve pas aujourd'hui les ressources. Et c'est vrai de partout aujourd'hui.

P TOUATI c'est une réponse de technicien qui me convient. Mais ce n'est pas la réponse politique que j'attendais. J'attends une réponse de la part des élus au prochain conseil aussi. Qui viendra vite puisqu'il faut bien voter le budget.

Dernière question sur le fonctionnement. La ligne Subventions voit elle aussi une annulation de crédits de 62.000 euros. Crédits ouverts : 330.000 euros, mandats émis 268.000 euros. Comment expliquez-vous cette baisse sachant que la baisse des subventions aux associations est quasiment de 50% depuis votre arrivée,

alors que ce sont ces mêmes associations qui animent notre commune, et qui font que nos enfants sont dans des clubs et non dans la rue ? Réponse au prochain conseil.

Côté investissement. C'est une remarque qui est éloquente. Nous avons voté une ouverture de crédit à 10 millions d'euros lors du vote du budget en avril dernier. Or le compte administratif fait apparaître un résultat en dépense de 4, 8 millions d'euros. La plupart des opérations d'équipements ont fait l'objet de crédits annulés : le self (15.000€), le photovoltaïque (20.000€), le centre aquatique 1.120.000€, le city Park (440.000 €), le parcours botanique (5.000€), sécurisation de la chapelle (180.000 €), acquisition du site Calcia (2.120.000 €). De manière générale, on l'a déjà dit et on le redit, rien ne sert de faire croire aux cruassiens, par le biais du bulletin municipal, qui paraît après chaque vote du budget, que la commune n'a jamais autant investi, qu'elle est très ambitieuse. Quand on voit l'excédent, tant en fonctionnement qu'en investissement, on peut se dire que c'est du bluff. Ça ce n'est pas sincère. Autant les comptes sont sincères, ça ce n'est pas sincère. Et on le redira le mois prochain lors du vote du budget 2024. Le constat qu'on fait c'est qu'on a 6 millions de bénéfice en fin d'années. Or l'entretien de notre voirie-et ce n'est pas le personnel qui est en cause- l'entretien de nos bâtiments communaux, nos espaces verts, notre patrimoine ancien, notre éclairage public, risée de toute l'Ardèche, n'est pas à l'attendu de ce que veulent les cruassiens. Ne vous ventez pas d'être ceux qui n'ont jamais autant investi dans la commune, ceux qui n'ont jamais autant investi dans la commune ils sont dans la salle, ils ne sont pas autour de la table.

Par conséquent, une fois de plus on votera pour, on ne mettra ni le DGS ni le percepteur en porte-à-faux.

(34.31)

DGS : Sur la sincérité des comptes, nous avons reçu Madame M LANGOIS, Conseillère aux Décideurs Locaux (DDFIP DE L'ARDÈCHE), qui accompagne les collectivités, et je lui ai posé cette question chaque année sur l'insincérité de nos comptes. Et elle nous a dit très clairement que nos comptes et notre présentation étaient sincères. Elle a parfaitement compris la démarche de la collectivité, on a un programme d'investissement très important sur le mandat (pour la piscine ce sera 10 millions d'euros).

P TOUATI : là vous faites de la politique et on ne peut pas vous laisser faire de la politique. On ne peut pas. La sincérité des comptes c'est dire qu'il y a une personne qui fait des plus et des moins. Pour faire simple pour le commun des mortels car c'est très compliqué y compris pour moi. Ces plus et ces moins sont fait en toute honnêteté et transparence. Il n'y a pas de triche. C'est ça qu'on dit. Mais la sincérité du budget quand on le vote c'est différent. On met des lignes pour masquer ce qui doit être masqué, quand on dit qu'on va garder des sous, qu'on va mettre 1,1 million sur la piscine, on savait très bien qu'on ne dépenserait pas comme on savait très bien qu'on n'achèterait pas le site de Calcia en 2023. On a mis 2,1 millions pour équilibrer le budget. C'est une sincérité plus ou moins. Ce n'est pas une sincérité de ce que réellement on veut faire. Quand on commence à parler de projets ça relève des élus.

DGS : lorsque on construit un budget avec élus, comme par exemple Calcia, si demain une DIA se présentait, il fallait bien qu'on est cette somme là pour préempter le site. C'est donc simplement anticiper les dangers pour la collectivité. Et la somme n'a pas été inscrite pour masquer...

P TOUATI on n'est pas là pour en discuter avec vous malgré tout le respecter que j'ai pour vous et que vous avez pour moi.

Bernard REYNAUD : Pour Calcia en effet c'était par précaution. S'il y avait une DIA qui arrive il fallait bien qu'on les ait pour réagir. Vous savez aussi qu'on a le gros projet de la piscine. Après votre interprétation elle est personnelle. Ce n'est pas la mienne.

Vote à l'unanimité.

Retour de Madame le Maire.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET COMMUNAL

Bernard REYNAUD

Les résultats du Compte Administratif 2023 du budget Communal viennent d'être.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à réaliser.

Les résultats 2023 de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Communal sont excédentaires. Ils seront reportés à nouveau dans le Budget Primitif 2024.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2023	2 087 896.32 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068 – Recettes d'investissement)	2 087 896.32 €

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2023	4 365 694.58 €
Résultat Global de Clôture 2023 (001 – Recettes)	4 365 694.58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE en recette d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé », la somme de 2 087 896.32 €, dans le Budget Primitif Communal 2024.
- REPORTE en recette d'investissement (au compte 001), l'excédent constaté, soit 4 365 694.58 €, dans le Budget Primitif Communal 2024.

Rachel COTTA

Cette année, comme l'an passé, nous faisons le choix d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2023 à la section investissement. Car comme nous le verrons lors du DOB qui va suivre, des investissements importants pour 2024 et 2025 sont prévus et nous devons donc préparer l'avenir.

Philippe TOUATI

L'excédent de 6 millions d'euros global sur le budget est très important. Et comme on l'a expliqué, tout cet argent mis de côté se fait au détriment de l'entretien et des investissements pour bien vivre à Cruas. Et aussi au détriment de l'économie locale. Nos petits artisans, lorsqu'on ne dépense pas, ils n'ont pas d'argent. Donc on votera contre.

Rachel COTTA

Je pense que l'on n'a pas la même vision des choses. En effet, tu fais bien de parler de l'entretien des bâtiments. Parce que je pense qu'on prendra un temps pour faire un bilan sur la sécurité des bâtiments, sur ce qui a été fait dans le passé, et je languis ce débat. Parce que parfois on peut se sentir agacé mais quand j'entends des remarques de ce type là et que je vois le travail fourni par les services et les agents et toutes les entreprises en local que l'on fait travailler aujourd'hui, le petit commerçant, l'artisan en respectant la loi. Je suis très surprise de telles remarques. Je prends l'exemple de l'étanchéité du gymnase Morelli, ce n'est pas en trois ans que l'on peut révolutionner l'état de tous les bâtiments de la commune. Ce n'est pas possible de le faire. On fera un récapitulatif de tout cela.

Vote à la majorité (5 contre)

Le Débat d'orientation budgétaire

Comme chaque année depuis 2021, nous avons fait le choix d'organiser un débat d'orientation budgétaire afin de présenter nos objectifs pour l'année en cours avant le vote des budgets en avril.

Certes, seules les communes de plus de 3500 habitants sont dans l'obligation de faire un DOB, mais parce que nous voulons renforcer la démocratie participative et que nous souhaitons agir dans la plus grande transparence, nous avons instauré cet échange démocratique au sein de notre assemblée délibérante.

Nous allons donc vous détailler par thématique les projets 2024.

Bernard Reynaud

1. Un BILAN Financier positif

Concernant les finances de la collectivité, comme nous avons pu l'observer précédemment avec le vote du compte administratif, la commune est bien gérée.

Nos recettes en 2024 resteront stables et nous allons continuer à rechercher des subventions pour financer nos projets.

Concernant nos dépenses de fonctionnement, nous continuerons à gérer en bon père de famille ce qui nous permettra de poursuivre nos nombreux investissements.

Comme nous nous étions engagés, notre objectif est à nouveau atteint :

- 4 ans avec une dette stoppée
- 4 ans sans recours à l'emprunt
- 4 ans sans augmentation des taux d'imposition

Philippe TOUATI

4 ans sans augmenter les impôts c'est faux. Tu as doublé la taxe d'aménagement en 2023.

Rachel COTTA

Et tu n'as pas géré cette taxe durant ton mandat

Philippe TOUATI

Assume ton mandat et ton bilan.

Rachel COTTA

On a expliqué pourquoi on a été obligé de toucher à cette taxe. Certes on pouvait ne rien faire. Mais la station d'épuration n'a pas été gérée et que l'on a récupéré dans un état catastrophique. En même temps il ne faut pas faire la rue de la République, il faut faire l'assainissement. Vous vous contredisez en permanence. Donc on a été obligé pour retrouver un équilibre, et pour pouvoir investir, ce que vous nous reprochez. Donc très clairement on n'a pas augmenté le taux d'imposition.

Philippe TOUATI

Pas la taxe foncière mais pas la taxe d'aménagement en le doublon.

Bernard REYNAUD

2. Passage aux 1607h et Mise en place du COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Nous avons décidé de se mettre en conformité avec la loi et favoriser un véritable dialogue social.

Employant actuellement plus de 50 agents, l'obligation de disposer de notre propre Comité Social Territorial s'est imposée à nous.

Véritable instance de représentation et de dialogue social, le CST est obligatoirement consulté pour avis sur les questions d'ordre collectif. Par exemple : les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ; les orientations stratégiques en matière d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire...

Composé de 3 représentants du personnel titulaires et de 3 représentants de la collectivité territoriale titulaires, le paritarisme numérique est ainsi respecté.

Les élections du CST ont eu lieu le mardi 12 mars 2024.

2 syndicats ont présenté une liste :

- la Confédération Générale du Travail (CGT) et
- la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FAFPT 07).

Le taux de participation a été de 77.6%.

Les deux listes ont obtenu exactement le même nombre de voix et il a fallu procéder à un tirage au sort pour désigner le vainqueur. Le sort a désigné la liste CGT.

Le CST est donc composé de :

- 2 représentants pour la CGT
- 1 représentant FAFPT 07

Régine COLOGNAC

3. LE CCAS

Depuis 2020, le CCAS réalise un fort investissement dans la solidarité pour protéger d'avantage ceux que le contexte social fragilise.

Ce début d'année, un questionnaire destiné aux seniors a été réalisé afin de cibler leurs attentes et leurs besoins.

En effet, au regard des enjeux du bien vieillir, la commune réfléchit aux solutions les plus adaptées en abordant les thèmes de :

- La mobilité
- Le projet d'une résidence services
- Les achats groupés...

Ce questionnaire sera remis notamment à l'association ACL qui aura la facilité de le diffuser à ses nombreux adhérents.

Favoriser le pouvoir d'achat

Suite au succès de la 2eme action d'achats groupés de fuel, le CCAS va reconduire l'opération en 2024 et va poursuivre son analyse sur les besoins des Cruassiens afin de répondre à de nouvelles attentes.

Actions en faveur des Femmes

La mairie continue son engagement contre les violences faites aux femmes :

- nous envisageons la mise à disposition d'un second logement d'urgence
- le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, organisation d'une soirée
- le 8 mars, suite au très gros succès de la journée internationale des droits des Femmes, avec 75 participantes et 45 enfants accueillis, nous allons reconduire cet évènement

Bons de Noël 100 % Cruassiens

En 2023, le CCAS a souhaité une nouvelle formule pour les cadeaux et le repas de Noël aux aînés. Dans le cadre de la crise sociale actuelle et de la baisse du pouvoir d'achat, nous avons :

- distribué 547 chéquiers de « bons d'achats de Noël »
- conventionné avec 13 commerçants Cruassiens partenaires.
- Et Donc réinjectés en local plus de 20 000 euros.

Cela n'a pas seulement bénéficié aux métiers de bouche mais aussi aux autres commerçants, comme le bureau tabac, la presse, la pharmacie, le salon de coiffure et l'esthétique.

Vu le succès de cette opération, elle est renouvelée en 2024.

François ROUBY

3. Transport des personnes isolées

La navette connaît une utilisation régulière par des Cruassiens : une sortie mensuelle, le 1er mercredi du mois, vers une grande surface du Teil ou Privas.

Le questionnaire réalisé par le CCAS, va permettre de confirmer le développement d'autres navettes offrant la possibilité de se rendre :

- au marché hebdomadaire du vendredi,
- au cinéma de Cruas.

4. Communication

La commune a répondu à l'attente des Cruassiens en termes de communication et de transparence.

Tous les trimestres, le Mag de la Ville est distribué dans toutes les boîtes aux lettres et toutes les informations locales sont diffusées sur les réseaux sociaux de la Ville.

Aujourd'hui, il est souhaitable de moderniser les supports extérieurs pour qu'ils soient le reflet de la vitalité de notre commune que nous représentons TOUS.

Nous lançons l'étude de panneaux lumineux aux entrées de ville nord et sud afin de toucher tous les Cruassiens mais également les nombreux salariés des entreprises de notre territoire, comme EDF, Lafarge, Roffat, et bien d'autres...

Thématique Éducation Jeunesse Environnement

Stéphanie KWIATKOWSKI

1. La construction du Skate-park

Ce projet choisit par les jeunes cruassiens avance :

- lancement du marché le 30 janvier 2024
- demandes de subventions à l'ANS et la DSIL faites en mars 2024
- sélection du candidat retenu mi-avril 2024
- dépôt du permis d'aménager début juillet 2024

- lancement des travaux en novembre 2024
- livraison de l'équipement prévu en février 2025

Le coût prévisionnel est de 201 953 euros HT.

Les jeunes Cruassiens seront conviés à participer à la réflexion de l'aménagement d'ensemble autour du skatepark, plus précisément au niveau du 1000club et du plateau des sports.

2. Le Jumelage avec Fauglia se concrétise en visio

Le 30 janvier 2024, une réunion-visio a eu lieu avec les élus de la ville italienne de Fauglia.

Les discussions ont porté notamment sur la finalisation de la charte de jumelage. La commune de fauglia nous a communiqué son projet en mettant à l'honneur des échanges communs : écoles, jeunesse, associations, gastronomie, tourisme...

Lors d'un prochain conseil municipal, les deux communes devront se prononcer sur l'adoption de cette charte.

Suite à ces échanges constructifs et dynamiques, une prochaine "visio" va être organisée. Sera alors abordée la date de signature du pacte de jumelage entre les 2 communes, à fixer, tout en considérant la problématique que les élus de Fauglia seront en période électorale jusqu'au mois de juin 2024.

Emily DEVAULX

3. La sécurité de nos enfants est aussi une priorité

Suite à une note du DASEN de novembre 2023, une visite sécurité a été organisée dans les écoles publiques et le centre de loisirs le 22 janvier 2024. Le référent sécurité avec les élus, les agents et les directrices d'écoles ont défini les mesures à prendre :

- mise en place un système d'alerte anti-intrusion relié à la gendarmerie
- réalisation du floutage des vitres pour protéger de la vision extérieure
- l'installation d'un portail avec visiophone à l'entrée du centre de loisirs

4. Offrir les meilleures conditions à nos enfants

Notre politique Jeunesse est mise en place et suivie par le service Enfance-jeunesse, depuis 1 an.

De nombreux services sont mis en œuvre :

- L'accueil périscolaire du matin et du soir, avec des horaires adaptés aux besoins des parents jusqu'à 19h

- Le restaurant scolaire propose jusqu'à 210 repas par jour
- Le centre de loisirs le mercredi, hors vacances scolaires, propose des animations accueillies avec succès (en moyenne accueil de 60 enfants avec l'accueil régulier d'enfants en situation de handicap)

Notre volonté, d'ici la fin 2024, sera de signer une convention, affirmant notre politique éducative jeunesse, avec la C.A.F, l'Éducation Nationale et la préfecture. Pour définir des priorités éducatives, il est prévu :

- D'ici fin mai : s'entretenir avec les institutions et les partenaires locaux, en particulier toutes les associations qui touchent les enfants et bien entendu les écoles et le collège,
- Au mois de juin : lancement de 3 enquêtes à destination des familles, des collégiens et des enfants pour bien identifier les problématiques et permettre aux comités de pilotage de mieux cerner les actions concrètes à destination de la jeunesse cruassienne pour les 3 prochaines années.

Pour la 2ème fois, l'élection d'un nouveau CME a eu lieu le 10 octobre 2023. Avec 25 candidatures, nous pouvons confirmer que cette élection a eu un franc succès auprès des enfants.

- 4 élèves de l'école publique élus sont : Mia Dehaffreingue, Séléna Gomez, Charlène Rouby Ramos, Wassim Tebabel
- 4 élèves de l'école privée élus sont : Théo Priez, Lyana Ales, Sofia Smaïli, Lily-Rose Longeau

En 2024, sont prévus de riches moments et de nombreuses actions comme :

- Les Opérations de nettoyage de la nature, la 1ère est prévue ce samedi matin le 16 mars « j'aime la nature »
- Les cérémonies officielles commémoratives
- Les festivités communales et festival des couleurs
- Des visites, les enfants ont commencé par la découverte des services de la mairie et de ses agents ces 2 dernières semaines.

Ils ont également été consultés sur l'installation de nouveaux jeux au parc Auclair. En effet, nous souhaitons installer des modules ludiques plus adaptées aux enfants.

Les enfants doivent encore finaliser le choix de leurs projets à venir, car leur élection est toute récente.

Stéphanie KWIATKOWSKI

5. Une politique jeunesse reconnue

Plusieurs actions vont être reconduites en 2024 :

- La solution alternative à l'apprentissage à la natation avec la location de lignes d'eau sur la piscine de Privas et Beauchastel et le transport en bus pour nos écoles élémentaires et le collège.
- La bourse au permis de 400 euros pour les 17/25 ans est relancée pour ce 1er trimestre 2024
- L'inscription aux jobs d'été est lancée pour les jeunes Cruassiens de 18 ans et se termine le 29 mars au soir.
- Et enfin ce qui est très attendu par nos CM2 : la remise d'un ordinateur portable à chaque élève Cruassien entrant en 6ème au collège Albert Mercoyrol le mardi 3 septembre 2024.

Sandrine QUINTEIRO

ENVIRONNEMENT

1. L'embellissement de nos quartiers

Avec l'équipe des espaces verts, leur savoir-faire et surtout leurs bonnes idées, nous continuons à embellir nos espaces de vie au quotidien.

Des projets d'embellissement et d'améliorations sont en cours et à venir :

- rue Jean Jaurès par la valorisation d'un petit espace public paysagé, en espérant que ce bel espace reste propre et agréable aux yeux et ne soit pas détérioré par nos amis à 4 pattes,
- Et au parking Jean Jaurès par sa végétalisation,
- à la salle de sport et musculation par l'aménagement et l'optimisation de l'espace de parking,
- avenue de l'Europe par l'entretien et le rafraîchissement des zones de verdure.

D'autres espaces de verdure ont été identifiés par les agents et les élus et seront donc repensés et fournis en nouvelles espèces adaptées au changement climatique.

2. Le parcours botanique

Pour la Sainte Catherine, puisque théoriquement tout prend racine, le parcours botanique sera planté le long du parcours de santé. En effet, les élèves de la classe de CE2 de l'école Henri Chaze et les élèves de l'école des Roches ont répondu à notre projet : créer de magnifiques fiches de présentation des espèces choisies (comme l'Olivier, l'arbre de Judée, le micocoulier...). La mascotte imaginée par l'équipe des CME accompagnera les promeneurs tout au long de leur balade sur les panneaux présentant chaque essence. Les élèves du collège ont travaillé quant à eux sur les espèces locales que nous avons en forêt communale et qui se verront valorisées sur un futur sentier botanique rénové.

3. Pour une gestion vertueuse de l'eau

En 2023, nous avons installé 15 récupérateurs au nouveau de nos bâtiments publics. L'idée de récupérer l'eau de pluie s'est avérée un véritable atout en période de sécheresse. Cette initiative a suscité de l'intérêt auprès des Cruassiens. Nous allons donc proposer un achat groupé de récupérateurs d'eau destiné aux particuliers. Nous avons déjà pris contact avec des entreprises et aussi échangé avec une commune qui a déjà mis en place cette opération. Le CCAS se chargera des différentes modalités pour la réalisation de ce programme.

Antoine MADEIRA

DELEGATION : SECURITE

Assurer la sécurité des cruassiens et agir pour la prévention routière sur la commune

Interpellés sur le sujet des excès de vitesse, par la pétition de 156 riverains et les nombreuses plaintes reçues d'habitants ou d'entreprises, la commune s'est dotée d'un radar jumelles fin 2023.

Si dans un premier temps un seuil de tolérance a été observé, les services de gendarmerie accompagné du policier municipal exerceront des contrôles sur le réseau routier communal et départemental tous les 15 jours dès le mois d'avril.

Une convention de prêt va être établie avec la gendarmerie du Teil pour que celle-ci puisse utiliser ce dispositif de contrôle par les gendarmes motorisés.

En parallèle, d'autres dispositifs, type chicane ou mise en sens unique seront étudiés, de façon à faire ralentir les automobilistes, sur certains axes.

Étude pour la mise en place d'une caméra nomade

Depuis 2020, nous avons mis en place sur la commune, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 25 caméras de vidéoprotection et 5 caméras supplémentaires sont en cours d'installations. Utilisées très régulièrement par la gendarmerie, elles font preuve de leur efficacité pour l'élucidation des affaires.

Cette année nous allons étudier les possibilités juridiques et financières d'implanter une caméra mobile de vidéosurveillance. L'objectif : s'adapter aux incivilités mouvantes et ponctuelles.

Les problèmes le plus souvent signalés par les habitants sont :

- Les dépôts sauvages d'ordures
- Les dégradations sur les parkings
- Les vols, troubles et nuisances nocturnes...

Une caméra nomade permet de couvrir temporairement un événement ou venir en réponse à un fait ponctuel sur la voie publique. Elle peut être déplacée sur plusieurs lieux identifiés au préalable auprès des services de la préfecture.

Cette étude va être réalisée avec l'aide de l'adjudant-chef Sauvageon et le référent vidéo gendarmerie pour le département de l'Ardèche.

Recrutement d'un ASVP

Pour faire face au surcroît de travail durant la période estivale, la commune va recruter un agent de surveillance de la voie publique (ASVP), en CDD, pour une période de 3 mois.

Les missions de l'ASVP seront :

- faire respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement
- réaliser les arrêts
- constater les infractions au Code de la Santé Publique (propreté des voies publiques)
- participer à des missions de prévention et de protection sur la voie publique
- surveiller du bon déroulement des manifestations publiques.

Enquête auprès des riverains sur la requalification des rues de la République et du 19 mars 1962

Avant d'entamer les travaux, une enquête auprès des riverains des rues de la République et du 19 mars 1962 sera lancée en fin d'année 2024.

Cette enquête, en cours d'élaboration, permettra de recueillir l'avis des riverains.

Car avant la conception de l'aménagement de surface, le recueil de vos attentes et suggestions est essentiel. Les réponses nous permettront d'élaborer un ou plusieurs scénarii qui vous seront ensuite présentés. Les échanges au cours de cette présentation guideront le choix de l'équipe municipale.

Elodie MASSELLO

DELEGATION : SPORT, LOISIRS ET FESTIVITES

1. Cruas connue et reconnue Ville sportive

Réhabilitation du Gymnase EDF

En 2024, l'ensemble des études lancées définiront les besoins et l'état des lieux précis du bâtiment. L'objectif est de le réaliser un réaménagement des locaux afin d'accueillir de nouvelles associations.

Création d'un nouveau local pour les associations

Pour faire face aux demandes de locaux de la part de certaines associations, La Maison communale, à proximité du local de la chasse, va pouvoir accueillir des associations dès 2024.

Un état des lieux et un diagnostic sont en cours de réalisation.

Projet centre aquatique

En 2024, nous avons lancé officiellement le projet de la construction de notre future piscine.

Ce qui a été réalisé :

- Le 13 décembre 2023 : nous avons reçu 24 candidatures
- Le 9 février 2024, le jury s'est réuni pour sélectionner 3 candidats

Ce qui est prévu cette année :

- Demain, le 15 mars, les 3 architectes retenus vont visiter le site et rebalayer le programme
- le 25 avril, les 3 candidats remettront leur projet
- courant juin, le jury se réunira pour choisir le projet
- en août, le marché de maîtrise d'œuvre sera attribué
- et en septembre, lancement des études de conception.

Ce qui est prévu pour les années à venir :

- en 2025 : dépôt permis de construire, consultation des entreprises de travaux
- en 2026 : début travaux
- en 2027 : livraison de la piscine

Création d'un Bassin de nage au lac nord pour cet été

Depuis plusieurs années, les changements climatiques sont là et ils affectent déjà nos vies. Nous souffrons tous en été de fortes chaleurs. Pour faire face à ces situations caniculaires, nous avons décidé de créer un bassin de baignade sécurisé pour accueillir les jeunes, les familles et les sportifs.

La création d'un lieu de baignade sera réalisée avec une structure flottante accessible aux PMR avec 2 accès.

3 bassins seront proposés :

- Un grand bassin : 21 m * 6 m profondeur 1.80 m ;
- Un bassin moyen : 12 m*6 m, profondeur 1.30 m ;
- Un petit bassin : 6m * 6 m, profondeur 0.40 m ;

La structure pourra accueillir plus de 100 personnes et sera surveillée.

Il s'agit d'une année test qui se traduit par la location de la structure flottante du 1er juillet au 31 aout 2024.

Le coût prévisionnel est de 67.000 euros HT.

La pertinence de l'acquisition de la structure sera étudiée à la suite de cette première année test.

L'entrée au bassin sera gratuite pour la 1ere année.

Le calendrier prévisionnel :

- Avril 2024 : consultation et sélection du fournisseur de la structure
- Mai et juin 2024 : phase administrative
- Juin 2024 : montage de la structure flottante

- Du 1er juillet au 31 août : ouverture au public

Nasser GUERBAS

2 – Le dynamisme de notre ville se mesure au dynamisme de nos associations

Soutien de notre tissu associatif

Cruas accueille 73 associations réparties dans des activités les plus diverses et permettent d'avoir une offre attractive pour tous.

Notre soutien financier pour les associations s'élève à 267 947.01 € en 2023 et ce soutien va se poursuivre.

Création de conventions de mise à disposition de locaux

En 2024, nous mettrons en place une convention de mise à disposition des locaux municipaux pour toutes les associations qui les occupent.

Les conventions définissent les modalités et règles d'utilisation des équipements installations/équipements et matériels mis à disposition des associations pour la pratique de leurs activités.

Festivités 2024

Nous continuons à accompagner les associations qui portent de nombreuses festivités. Merci aux dirigeants, aux bénévoles mais aussi aux élus qui œuvrent à la réussite des manifestations de la commune.

Vu le succès rencontré, le comité des fêtes va continuer à porter :

- la 71ème édition de la course du 1er mai et le Festi beer à la rentrée prochaine et organisera à nouveau le réveillon du nouvel an.
- le carnaval du Sou des écoles le 17 mars
- la comédie musicale par ACL le 21 juin
- la fête du Rhône les 6 et 7 juillet par l'Ancre
- les fêtes du 13 et 14 juillet par les pompiers de Cruas
- le forum des associations le 7 septembre
- le Marché de Noël le 14 décembre

Et je n'ai pas oublié l'évènement que vous attendez tous, la 2ème édition du Festival des couleurs les 1er et 2 juin.

Pour cette 2eme édition nous avons programmé :

- des expositions d'artistes
- Un marché artisanal
- Une soirée dansante et un feu d'artifice
- Une color run nouvelle version avec plein de surprises

L'invité d'honneur sera Angela VEHIER.

Mathieu PERRIN

DELEGATIONS : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECONOMIE

Requalification des rues de la République et du 19 mars 1962, chemin des Ilons (zone agglomérée)

L'agencement de ces voiries ne répond plus aux exigences liées à l'augmentation du trafic routier conjugué aux évolutions récentes des mobilités.

Il s'agit d'une opération d'envergure (plus d'un kilomètre) en deux étapes :

- 1ère étape : réhabiliter l'ensemble des réseaux : eau potable, assainissement eaux usées, électricité, fibre, éclairage public et gestion des eaux pluviales.

Cette action consistera à renouveler, renforcer et éventuellement étendre ces réseaux, en tenant compte du volet esthétique avec l'enfouissement des câbles électriques et fibre.

- La 2nde étape : aménagement de la voirie en tenant compte des usages et mobilités des habitants de ce quartier.

Le montant prévisionnel des travaux de voiries est de

978 500,00 € HT

Le Calendrier prévisionnel :

- En avril 2024 : sélection du maître d'œuvre et géomètre expert
- De mai à décembre : concertation des riverains et études de conception
- 1er semestre 2025 : travaux réseaux humides
- 2ème semestre 2025 : travaux réseaux secs
- 1er semestre 2026 : travaux voirie

Franck FERROUSSIER

Étude de la traversée en cœur de ville

Le projet de parking de la Filature s'inscrit dans l'étude de restructuration de la traversée de l'agglomération par la RD86.

Il s'agit de l'espace de stationnement situé à l'angle de la rue Gabriel Peri, Edouard Fessy et du sentier Coursanne, qui compte actuellement 13 places de stationnement. Ce nouveau parking doit permettre un meilleur accès aux commerces et aux visiteurs de passage et bénéficiera bien évidemment aux riverains.

Après démolition de 3 bâtiments attenants, le projet consiste à aménager un parking de 64 places.

Une aire de point d'apport volontaire des déchets sera installée en entrée de parking, le long de la rue Edouard FESSY.

Le coût prévisionnel des travaux avec démolition est estimé à 350 000.00 € HT.

Le Calendrier prévisionnel :

- Avril 2024 : consultation des entreprises
- 1er semestre 2024 : désamiantage – démolition
- 2ème semestre 2024 : travaux d'aménagement.

NOUVEAU PARKING AVENUE MERCOYROL

En continuité du réaménagement du cœur de ville, la commune va démolir la Maison « Titi », située 12 et 14 rue Albert MERCOYROL.

Ce nouveau parking situé au centre-ville d'une dizaine de places favorisera l'accès au château, à l'abbatiale et bénéficiera aux riverains.

Lancement de l'opération courant 2024 : diagnostic amiante et bureau d'étude pour contrôler la solidité des ouvrages, puis démolition et aménagement de surface

Le chiffrage est en cours de finalisation. L'enveloppe budgétaire pour les travaux a été fixée à 150.000 euros.

Mathieu PERRIN

Avenir du site CALCIA

Madame le Maire reviendra plus longuement sur ce sujet en fin de conseil. Mais nous pouvons rappeler que, comme en 2023, nous allons réinscrire une ligne budgétaire de 2,2 millions d'euros correspondant aux prix des domaines, mais qui ne comprend pas, aujourd'hui, les coûts non estimés de la dépollution, démantèlement, réhabilitation...

Dominique JARNIAS

Extension du cimetière

Suite à l'achat du terrain au sud du cimetière, en 2023, lancement de la phase administrative et de la programmation de l'agrandissement du cimetière. Cela permet d'inscrire cet aménagement au budget 2025.

Remise en place d'un ponton au port

La mairie a reçu une demande du SDIS, pour l'amarrage d'un bateau polyvalent de secours aquatique de 11 mètres dédié à la sécurité de la navigation sur le Rhône.

Le délégataire de la DSP du port a donné son accord et un ancien ponton, propriété de la commune, sera remis en état et installé pour libérer 2 places et accueillir le bateau du SDIS.

Joëlle PLANCHON

DELEGATIONS : CULTURE ET PATRIMOINE : La culture accessible pour tous

Lancement du CABINET des curiosités :

En 2024, la commune va aménager la salle du rez-de-chaussée du Centre Auclair (Salle Lucien RAVEAU) pour pouvoir exposer les objets insolites en cours d'acquisition.

Notre objectif, avec la création de ce cabinet des curiosités, est de développer l'attractivité du centre Auclair et de compléter les collections existantes.

Cette année la programmation culturelle sera riche et variée

10 expositions au centre Auclair avec les artistes, les associations et les écoles.

3 spectacles : nous retrouvons encore cette année la comédie musicale pour la fête de la musique du 21 juin avec l'association ACL, avec la COMCOM, les préalables vont nous proposer le 7 juin une animation des arts du cirque au lac nord et nous pourrons découvrir en famille, le 27 juillet un spectacle de clowns au parc du centre Auclair.

3 pièces de théâtre : nous allons retrouver pour la 2ème fois le théâtre Impro par la troupe Impro'à chaud le 13 septembre avec la troupe du Jet d'encre de St Vincent de Barrès le 19 octobre et avec Isabelle Astier un spectacle « les femmes en résistance » prévu le 11 novembre.

2 concerts à l'abbatiale où nous allons retrouver le festival les cordes en balade du Quatuor Debussy le 09 juillet et un nouveau concert classique à la bougie le 20 septembre.

2 cinés en plein air les samedi 20 juillet et samedi 24 août.

Suite au succès de l'exposition d'art dans les rues de Cruas, une exposition inédite sera proposée tout l'été.

Et je terminerai par la campagne Octobre rose : la mairie tient à prendre part, cette année, à ce grand mouvement de solidarité en organisant une marche/course le 12 octobre avec l'association Crûle danse.

2. Prendre soin de notre patrimoine

Rendre l'accès au château

Notre objectif pour 2024 est de rendre l'accès au Château le plus rapidement possible.

Pour débiter les travaux de mise en sécurité, une nouvelle réunion avec la DRAC a eu lieu le mardi 12 mars. Car le monument étant classé, les travaux doivent se faire avec leur autorisation.

LA DRAC exige que la commune mandate un architecte du patrimoine, ayant plus de 10 ans d'expérience et de sérieuses références, pour autoriser le lancement des travaux de mise en sécurité.

D'autre part, la DRAC a rappelé que les délais d'instruction pour valider ces travaux sont au maximum de 6 mois. Leur service instructeur fera le maximum pour raccourcir ce délai et engager les travaux avant de début de l'été.

La commune sera vigilante aux respects de ces délais, qui ne dépendent pas de notre ressort.

Le budget estimé est de 180 000 euros TTC.

Lancement d'une étude de Restauration du Château

Lors de la réunion du 12 mars, nous avons évoqué avec la DRAC le lancement d'une étude pour la restauration du château.

L'objectif est d'établir un état des lieux complet du site et identifier les besoins de restauration. Cette étude nous permettra un phasage des travaux prioritaires et une programmation pluriannuelle d'investissement pour une restauration de qualité.

Cette étude pourra être cofinancée par la DRAC à hauteur de 50%.

Mettre en valeur l'intérieur de l'abbatiale

Je vous rappelle qu'en 2023, nous souhaitions aménager le passage menant à la porte sud de l'abbatiale. La création de cet espace était destinée à ranger les chaises qui encombraient l'intérieur de l'abbatiale.

Le refus de la DRAC à cet aménagement, nous a conduit, avec l'office du tourisme, à prendre les décisions suivantes :

- revendre les chaises actuelles qui sont trop lourdes et volumineuses
- acquérir 200 chaises adaptées, légères et stockables sur des chariots de rangement.

Ce choix favorisera la qualité des visites touristiques au sein de notre magnifique abbatiale.

Le budget est estimé à 10.000 euros TTC.

Rachel COTTA

Je profite de cette occasion pour redire ce que j'ai dit lors des vœux. Je suis très fière de travailler avec vous parce qu'au travers de ce débat d'orientation budgétaire, on voit toute l'amplitude de travail que vous fournissez avec les services de la mairie. Et qu'il est important de le dire parce que, même si parfois les débats ne font pas ressortir ces éléments-là, c'est très important. Parce que l'engagement de chaque élu et chaque agent c'est ce qui fait, c'est ce qui donne le résultat que nous avons aujourd'hui. Et je vous rappelle que nous avons déjà réalisé 73% de nos projets. Bravo à vous.

AMENAGEMENT PLACE DE LA FILATURE - CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (SDEA)

Franck FERROUSSIER

La commune de Cruas est traversée par la Route Départementale n°86, dont la fonction principale est le transit. Elle est également répertoriée comme itinéraire bis de l'autoroute A7. Par conséquent, elle doit conserver un gabarit suffisant pour répondre à ces fonctions, soit 6,20m de large.

Force est de constater que cette voie et notamment ses annexes, c'est-à-dire les cheminements doux, les zones de stationnement, les arrêts bus, le point de collecte des déchets ménagers, etc. ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui.

Dans un premier temps, la Commune a procédé à la démolition de l'ancienne superette pour créer une place publique.

Puis dans un deuxième temps, une réflexion et des études techniques ont été menées pour envisager le réaménagement de la traverse du cœur de village par la route départementale. Ce projet s'étend de l'entrée sud, au niveau de l'office du tourisme et du tabac-presse, jusqu'à la place Pablo Neruda. Il inclut l'espace de stationnement situé à l'angle des rues Gabriel Peri, Edouard Fessy et du sentier Coursanne, soit 200 mètres linéaires environ.

Ce projet d'aménagement inclut l'emprise de la route gérée par le Département. Aussi depuis le début, ce projet est co construit avec le Département. Or, le Département ne pouvant pas assurer la maîtrise d'œuvre d'un tel projet en direct avait proposé l'intervention du SDEA, dont il est un service intégré par voie de mise à disposition. En effet, une convention avec le SDEA et le Département de l'Ardèche régit la mise à disposition d'agents départementaux affectés à la direction des routes et des mobilités du Département auprès du SDEA, moyennant une participation financière du SDEA, fixant à la journée le tarif en fonction de l'emploi concerné.

Par conséquent, il avait été confié au SDEA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, concernant l'établissement des études préliminaires et d'avant-projet (Délibération du conseil municipal 2022-67-CM).

À l'issue de ces études et afin d'assurer la bonne continuité de l'opération il convient de poursuivre la maîtrise d'œuvre proposée par le SDEA et le Département.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par le code de la commande publique, soit l'établissement des études (PRO), l'assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

Le coût de cette opération à charge de la commune est estimé à **210 000 € HT**.

Madame le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire, sur la base du budget prévisionnel précité, de **12 382.98 €HT** soit **14 859.58 €TTC**.

Madame le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pierre MORRELLI

L'étude de la traversée de Cruas, elle en est où ? On ne nous a jamais rien présenté.

Franck FERROUSSIER

Il y a eu plusieurs projets. Rien n'a été décidé. On s'est arrêté sur le parking. Pour le reste on ne pouvait pas.

Rachel COTTA

Il y a un phasage. On a voté en conseil que le SDEA nous présente une étude d'assemble. Le premier phasage, et vous avez commencé vous aussi à acquérir des maisons pour les tombés. L'objectif aujourd'hui c'est bien de tomber les différents lots, de préparer la plate-forme et de travailler sur cette première phase qui est le parking de la filature.

L'étude complète, travaillée par le SDEA, les services et les élus se fera par la suite. C'est pourquoi un projet ne vous a pas été présenté.

L'an passé il y avait eu une formation des services du département qui nous avaient présenté... et des photos avaient été diffusées. Mais il n'y a pas eu de choix de fait. Car c'était prématuré. Il faut partir d'une étude d'ensemble du nord du parking de la filature jusqu'à la place de la filature.

Pierre MORRELLI

Si j'ai bien compris dans vos projets 2024 vous avez ce parking, celui de la maison TITI et l'anciennement Chasson.

Rachel COTTA

Chasson n'est pas intégré pour le moment

Pierre MORRELLI

Vous allez plus loin sans attendre l'étude ?

F FERROUSSIER

La maison vous l'aviez acheté pour faire un parking. On n'a rien inventé.

P. MORRELLI

Non, pour faciliter l'accès.

F FERROUSSIER

Mais vous alliez la démolir.

Vote à l'unanimité

Sandrine QUINTEIRO

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA TELEPHONIE MOBILE

Actuellement, la commune a choisi l'opérateur ORANGE pour l'ensemble de sa flotte de téléphonie mobile.

Dans un souci d'optimisation, de gestion et de rationalisation de la commande publique, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et ses communes membres qui le souhaitent, entendent constituer un groupement de commandes pour l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Pour rappel, le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats publics dans différents domaines d'activités.

Ce groupement de commandes a donc pour objet l'adhésion à la centrale d'achat du RESAH afin de pouvoir bénéficier de l'accord-cadre conclu entre le RESAH et la société ORANGE en matière de téléphonie mobile.

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement entre la CDC Ardèche Rhône Coiron et ses communes membres.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron qui aura la charge de mener la procédure d'adhésion au RESAH afin de permettre la passation et la signature d'un marché de téléphonie mobile. L'exécution du marché relevant de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1-**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes

2-**DECIDE** l'adhésion de la Commune de Cruas à ce groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de téléphonie mobile ;

3-**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,

4- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rachel COTTA

C'est donc pour faire des économies.

À partir de 2025, une fois que nous aurons pu résilier tous les forfaits en cours, le coût mensuel va passer de 522 euros HT à 165 euros HT.

Vote à l'unanimité

PROJET

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES JOUEURS DE FOOT DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ARDECHE

Nasser GUERBAS

L'association des joueurs de foot des sapeurs-pompiers de l'Ardèche est une association reconnue d'utilité publique. Elle est constituée d'une équipe de foot garçons depuis 2021 et l'association a créé en 2023 une section de foot féminine. Ces 2 équipes représenteront l'Ardèche au championnat de France, en avril pour les filles et en juin pour les garçons.

L'Ardèche accueillera prochainement le championnat de France féminin, soit en 2026 soit en 2027, et c'est la commune de Cruas qui a été retenue comme site d'accueil du championnat.

L'équipe féminine du SDIS de l'Ardèche s'entraîne régulièrement sur le stade Espeyte en organisant des rencontres amicales. Une prochaine rencontre avec l'équipe féminine du SIDS de la Drôme en avril prochain. Actuellement trois cruassiennes font partie de l'équipe féminine.

Afin d'équiper les joueuses de cette nouvelle équipe féminine de tenues uniformes, l'association des joueurs de foot des sapeurs-pompiers de l'Ardèche, sollicite la collectivité afin qu'elle prenne en charge une partie des frais d'acquisition des survêtements pour l'équipe féminine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € en faveur de l'association des joueurs de foot des sapeurs-pompiers de l'Ardèche pour l'achat de tenues pour l'équipe féminine.

Rachel COTTA

Je tiens à souligner que j'ai l'honneur d'être la marraine de l'équipe de foot féminine

Vote à l'unanimité

2024-XX-CM SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SECTION BAC PRO CONDUCTEUR ROUTIER- LYCEE TECHNIQUE LES CATALINS

Emily DEVAULX

Le lycée général, technologique et professionnel « Les Catalins » à Montélimar, sollicite une aide financière de la commune.

7 élèves de la section BAC PRO Conducteur Routier, dont un jeune cruassien, participeront au Championnat de France des Elèves Conducteurs Routiers les 17, 18 et 19 mai 2024, au lycée Henri FERTET à GRAY (70100).

La participation de la commune permettra de compléter le budget prévisionnel pour le déplacement, la restauration et l'hébergement du groupe (7 élèves et 2 professeurs).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € en faveur du Lycée « Les Catalins » pour la participation de 7 élèves de la section BAC PRO Conducteur Routier au Championnat de France des Elèves Conducteurs Routiers

Rachel COTTA

Je vais demander à Elodie à ne pas participer au vote car son fils fait parti du dispositif. Souhaitez-vous qu'elle quitte la salle ? (Non)

Vote à l'unanimité

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION CLUB DE LUTTE DE CRUAS

Nasser GUERBAS

La Fédération Française de Lutte et disciplines associées (FFLDA) a confié l'organisation des Championnats de France de Lutte Féminine minimes (U15), cadettes (U17 et juniors (U20) 2024 au club de Lutte de Cruas.

Cet évènement aura lieu les samedi 30 et dimanche 31 mars 2024.

Compte-tenu que le gymnase de la ville de Cruas ne correspond pas au Cahier des Charges de la FFLDA pour ce type de manifestation, les Championnats de France auront lieu au Centre Omnisports à Guilherand-Granges (07).

Parmi les participantes plusieurs représentantes régionales dont 2 du club de CRUAS.

L'objectif premier est d'organiser les Championnats de France de Lutte Féminine 2024 sur le territoire de l'Ardèche avec l'ambition de pérenniser ce type d'évènement sur notre département.

Les objectifs sont de faire découvrir la discipline de la Lutte pratiquée par des femmes, développer la pratique de cette discipline au sein du département, s'inscrire dans un projet de territoire, en lien avec les acteurs politiques, sportifs, culturels et économiques et valoriser les activités du club de Lutte de Cruas.

Le club de Lutte sollicite une subvention exceptionnelle de 6.000 euros. Le club s'engage à valoriser ce partenariat par l'octroi d'un pack super partenaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6000 € en faveur de l'association Club de Lutte de Cruas pour l'organisation des championnats de France de Lutte Féminine.

Vote à l'unanimité

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA REPRISE DU SITE DE L'ANCIENNE CIMENTERIE CALCIA

Rachel COTTA

Je vous rappelle que la municipalité de Cruas est vigilante depuis près d'un an sur le devenir du site CALCIA.

Vigilante ne veut pas dire inactive puisque des liens ont été établis avec le cimentier dans une perspective de réflexion quant au devenir du site et sa reconversion.

Une aide extérieure par un cabinet de conseil a été sollicitée afin de bien comprendre le contour du sujet et d'identifier tous les questionnements qui se posent sur un sujet aussi délicat avec toutes les contraintes techniques et réglementaires induites.

La réflexion ne peut avancer qu'avec les réponses des différents protagonistes, par exemple du côté du vendeur ou des services de l'Etat. Toutes les informations ne sont pas intervenues dans les temps raisonnables pour préciser un projet opportun pour notre commune. Aujourd'hui même, nous restons en attente de réponse !

Il faut malheureusement faire avec cette temporalité, que nous déplorons.

Toutefois cela ne nous a pas empêché de poser des actes concrets, factuels, et très tôt, dès avril 2023 en inscrivant dans le budget de notre commune le rachat du site par la commune à hauteur de l'estimation des domaines soit 2 millions.

Concrètement le travail étroit avec la communauté de communes a permis la création d'un COPIL visant à réunir l'ensemble des éléments avec les acteurs concernés pour identifier les projets les plus opportuns pour notre territoire.

Cette dynamique est entérinée dès le 21 septembre 2023 dans notre 1er vœu et sa délibération au sein de notre conseil municipal, où nous avons su nous rassembler de manière unanime.

Un projet de reprise par la société ARF avait été suggéré, suivi d'une visite d'un site similaire dans le nord de la France. Le vœu de septembre 2023 a apporté toutes les réserves que l'on peut émettre sur ce type de projets à savoir un moindre impact environnemental et la défense de l'intérêt général.

C'est rassemblé, majorité et opposition, que nous avons déjà pu affirmer cela ; unis, commune et communauté de communes, que nous pouvons espérer des projets alternatifs avec les acteurs locaux, régionaux et étatiques. Je vais donc vous soumettre le vœu.

XXX

Vœu sur l'avenir du site Calcia

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

C'est dans ce cadre que Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la cessation de son activité, le cimentier CALCIA envisage la cession des parcelles situées rue de la cimenterie à CRUAS à la Société ARF laquelle projette de développer une activité de traitement de déchets de type SEVESO par incinération.

Pour rappel, des contacts ont été pris avec la Sté CALCIA dès le début 2023 pour connaître leurs perspectives quant au devenir du site. Selon ces perspectives, les collectivités territoriales, commune de Cruas et Communauté de communes Rhône Coiron, pouvaient imaginer y implanter respectivement le centre technique municipal et une déchetterie intercommunale. Il était indispensable à ce moment-là de connaître les intentions de la Sté CALCIA, pour évaluer la faisabilité des projets des collectivités sur tout ou partie du site, seules ou en lien avec d'autres acteurs.

Une délibération en date le 21 septembre 2023, votée à l'unanimité des membres du conseil municipal, concourt à la mise en place d'un groupe de travail afin de réfléchir à l'avenir du site de l'ancienne cimenterie (COFIL) dont le pilotage est placé sous la responsabilité du Maire de la commune de Cruas. La délibération précise que les collectivités restent vigilantes quant à l'avenir du site, et sur les activités qui y seront exercées et à l'impact environnemental.

Il est important de noter à ce stade qu'une activité développée dans le cadre d'une réglementation liée à un classement « SEVESO » a un impact environnemental quant aux nuisances qu'elle engendre et quant aux risques sur l'environnement et les personnes qu'elle entraîne. L'environnement est donc fortement impacté.

La localisation de l'ancienne cimenterie permet par ailleurs d'explorer d'autres alternatives.

En effet, ce vaste tènement que constitue l'ancienne cimenterie CALCIA présente surtout un enjeu important en termes de traitement paysager de notre entrée de Ville et, sans renoncer à l'histoire industrielle de notre commune, il y a ici une opportunité importante de requalifier, de repenser, ce secteur stratégique situé en entrée de Ville.

Il est à noter que notre communauté de communes est membre de Rhône Provence Industrie qui vient d'être retenue dans le cadre du dispositif national "Territoire d'Industrie". Ce dispositif va stimuler l'installation d'activités économiques décarbonées pour faire face aux enjeux actuels et futurs. Cette dynamique peut encourager des acteurs économiques, des porteurs de projets associés aux acteurs locaux de venir implanter leurs activités sur notre territoire. L'emprise foncière importante que représente l'ancienne cimenterie favorise cette attractivité du fait d'une offre moindre sur notre territoire et alentours.

Depuis près d'un an, la commune est accompagnée pour évaluer les conditions de reprise de ce site. De nombreux questionnements d'ordre techniques et réglementaires appellent des réponses des services de l'Etat, à ce jour en attente. Pour une parfaite information et pour une analyse exhaustive de la situation, la

commune et la communauté de communes ont souhaité l'installation d'un COPIL (délibération du 21 septembre 2023) qui est pleinement associé aux décisions que prendront les services l'Etat pour une future implantation, et ce dans l'intérêt général. Les réponses seront apportées au sein de cette instance qui prendra également en considération les questions apportées par les cruassiens via la municipalité de Cruas, qui reste en lien constant avec le collectif d'administrés réunis en association.

La rencontre avec Madame la Préfète le 29 janvier dernier a pu le confirmer également.

C'est ainsi que toutes les investigations qui ont été menées avant et après cette délibération conforte aujourd'hui la possibilité de nombreuses alternatives, qui doivent être encouragées, étudiées avec l'ensemble des acteurs locaux, régionaux et nationaux. Cela en commençant par réunir le COPIL le 26 mars 2024 avec pour objectif de définir les grandes lignes des aménagements et des possibilités de développement industriel maîtrisé et environnementalement vertueux sur ce secteur de la commune.

Pour rappel, ce COPIL réunira :

- Madame Sophie ELIZEON, Préfète de l'Ardèche,
- M. Yves BOYER, Président de la CC ARC ; Maire de BAIX
- M. Bernard NOEL, 1er vice-président en charge de l'économie, commerces, artisanat et industrie, logement et cadre de vie / la culture ; Mairie du TEIL
- M. Philippe BOUNIARD, 5ème vice-président en charge du développement durable – mobilité, Mairie d'ALBA
- M. Paul SAVATIER – 7ème vice-président en charge des déchets, Maire de Saint Vincent de Barrès
- Les élus communautaires de Cruas : M. Bernard REYNAUD, M. Franck FERROUSSIER, Mme Stéphanie KWIATKOWSKI et M. Pierre MORELLI
- M. Éric CUER, Maire de MEYSSE
- M. Arsène KARM, pour Heidelberg Materials France
- Mme Isabelle MASSEBEUF, conseillère régionale AURA, représentant le Président WAUQUIEZ
- M. Olivier AMRANE, Président du département de l'Ardèche, ou son représentant
- Les conseillers départementaux du canton du POUZIN, Mme Elvire BOSC et M. Christophe VIGNAL
- M. Mathieu DARNAUD et Mme Anne VENTALON, Sénateurs de l'Ardèche

Tous ces enjeux et la dynamique collective laissent une place à la diversification des activités et à la création d'emplois.

Le passé et l'avenir industriel de notre commune sont donc indissociables et constituent un atout pour le territoire. En revanche, l'activité industrielle ne doit pas être source de nuisances importantes, de pollution ou de dangers. Notre commune ayant payé un certain tribut au développement d'activités polluantes et génératrices de nuisances, les élus de notre commune, issus de la majorité ou de l'opposition, souhaitent de manière univoque conserver la maîtrise de ces enjeux environnementaux au sens large du terme lorsque l'occasion se présente comme tel est le cas s'agissant du site CALCIA.

C'est dans ce contexte et celui où, au demeurant, la Société CALCIA a d'ores et déjà vendu des maisons d'habitation au droit de ce tènement qu'il apparaît inopportun de permettre l'implantation d'une activité d'incinération de déchets génératrices de nuisances. Par ailleurs, laisser s'implanter la Sté ARF, laquelle n'a d'intérêt pour cette parcelle que parce qu'elle est équipée d'un four industriel empêcherait une requalification du secteur qui constitue, rappelons-le, une entrée de ville.

Or, la volonté de la Commune est bien ici, encore une fois, de saisir l'opportunité d'un arrêt d'exploitation du site pour rendre ce secteur visuellement, architecturalement, urbanistiquement plus flatteur pour l'image de notre commune.

Enfin, la commune, en lien avec ses partenaires, ne peut pas engager l'avenir de ce site sur la base de la présentation d'un seul projet. Les intérêts de la Sté CALCIA quant à la vente de ses actifs ne peuvent certes pas être niés mais l'intérêt général nécessite de poursuivre l'étude de projets et de leurs repreneurs potentiels, in fine acheteurs pour la société CALCIA. La municipalité reste en interlocuteur du cimentier sur ce sujet.

Tout comme, et surtout, la municipalité reste à l'écoute et attentive du collectif d'administrés qui s'est fédéré en association et qui s'oppose à l'implantation de la Sté ARF sur la Commune. Madame le Maire confirme qu'une réunion publique sera organisée à la suite du premier COPIL qui se déroulera le 26 mars prochain. Un point d'étape sera effectué régulièrement (d'ores et déjà indiqué lors de vœux et rappelé au cours de la réunion publique relative à l'éclairage) avec le collectif dans un souci de transparence et de proximité comme l'a toujours souhaité Madame le Maire pour sa mandature.

Madame le Maire entend rappeler que le règlement de zone du PLU en vigueur autorise uniquement, à ce jour, l'activité de cimenterie. Dans ce contexte, pour rassembler ces intérêts et encourager les projets conformes à la vision de la commune, il est apparu indispensable pour les besoins de la requalification de ce site, telle que précédemment énoncée, de procéder à une modification du PLU.

À cet égard, la procédure de modification simplifiée (arrêté du 12 mars 2024 n° 2024-51 AR) qui vient d'être prescrite encadrera le développement des activités artisanales et industrielles en veillant à ce que soient interdites toute activité classée SEVESO.

Et c'est dans ce même cadre qu'elle propose aux membres du conseil municipal de se prononcer par un vœu sur l'avenir du site CALCIA.

Par la présente, le conseil municipal de la Commune de CRUAS exprime de nouveau le vœu que la cessation d'activité de la société CALCIA sur son territoire et, in fine, la vente de son site sis rue de la cimenterie ne constitue pas une fin en soi mais, au contraire, puisse être l'occasion de permettre, dans un souci d'intérêt général, le développement de nouvelles activités économiques de nature à valoriser le territoire communal et à en caractériser le dynamisme. C'est dans ce même cadre que le conseil municipal complète ce premier vœu en formant le souhait que ce site ne devienne pas le siège d'une activité industrielle de type SEVESO, tel qu'il peut être présenté aujourd'hui dans le projet d'usine d'incinération de la société ARF.

Philippe TOUATI

Il est clair que tu mets tout le temps les élus de l'opposition avec toi sur ce sujet, le 21 septembre effectivement on a voté l'unanimité la création du COPIL. On a voté sur pas grand-chose car n'on avait pas

beaucoup d'infos. Après Pierre MORRELLI était allé à la pêche aux informations mais on n'avait pas d'infos. Donc nous depuis toujours on affiche notre opposition à ce type d'entreprise. Je trouve qu'il est bien dommage d'avoir attendu ce soir pour désamorcer cet incident volontaire que vous aviez souhaité mettre au sein de la commune, parce que franchement ça cela aurait été dit aux représentants du collectif, ça atténué la situation. Cela permettait d'attendre le COPIL et cette réunion fameuse publique que tu veux organiser derrière. Ce qui va dans ce sens, tu as pris un arrêté le 12 mars, publié aujourd'hui dans la Tribune, vise à interdire toute activité classée ... y compris ICPE. Et va dans le sens du vœu que nous allons voter. Je trouve que cet arrêté municipal arrive entre la réunion du 9 sur l'éclairage et la réunion du 14 qui est le conseil municipal. On a fait un pataquès et tu t'es rapidement bousculé pour faire cet arrêté. C'est très bien, car il va freiner et permettre d'avoir le temps pour que le COPIL exerce une pression pour que ce type d'activité n'existe pas. Mais on a fait les choses à l'envers. Pour le vœu il n'y a pas photo. Par contre ce qui est dommage : découvrir l'arrêté dans le journal ce matin, sur quelque chose de si important, vous avez considéré que c'était une modification simplifiée. Mais l'intérêt pour les cruassiens est tel que cela aurait dû faire une information en conseil municipal a minima. Et pas le faire le jour du vœu. Mais en amont. C'est désolant. Considérez que les élus de l'opposition sont pleinement parties prenantes pour qu'il n'y ait aucune activité de ce type là sur le site de Calcia. Il y a beaucoup d'alternatives qui pourraient rendre service à la communauté de communes, à la commune. Allons-y et freinons du mieux qu'on peut les ardeurs de ces entreprises.

Rachel COTTA

Philippe je pense que tu n'as pas relu le premier vœu fait en septembre, on a donné un maximum d'informations sur la constitution du COPIL. J'ai rappelé les échéances et j'ai été transparente sur les dates. On ne peut pas aller plus vite. Je n'ai pas toutes les réponses et il y a des réponses que je ne peux pas apporter aujourd'hui. J'ai rencontré la préfète le 29 car je lui ai dit que j'annonçais aux vœux sur l'avenir de Calcia. J'ai été claire et transparente. Elle nous a reçu le 29 janvier, on y a passé deux heures. On a demandé qu'un COPIL soit mis en place. Cela a été marqué dans la presse et j'ai dit le 7 février à deux personnes du collectif qu'on allait être reçu mais qu'on attendait la confirmation de la date parce qu'elle voulait réunir un maximum d'informations sur la reprise du site Calcia. Notamment par la DREAL, la DDT. On a besoin de réponses et aujourd'hui je ne les ai toujours pas. Le 7 février j'ai précisé qu'il fallait attendre cette date du COPIL pour que l'on ait toutes les réponses. Aujourd'hui pourquoi cet arrêté. La semaine dernière je vous ai dit qu'on était conseillé par un cabinet. On n'a pas découvert le PLU. Cet arrêté a été préparé par le cabinet. On attendait tout simplement d'avoir la date de ce COPIL pour enclencher les choses, officialiser lors d'un conseil et que tout le monde entende officiellement la même chose. On n'a rien caché, on a fait les choses dans l'ordre donc je ne suis pas responsable de la lenteur. Je pense avoir donné suffisamment d'éléments au travers du vœu. Donc aujourd'hui on vous propose un vœu on ne pouvait pas le faire auparavant. On vous a aussi proposé que les cruassiens, le collectif nous fassent parvenir leurs questions. Au travers de ce vœu on a essayé de répondre à un maximum de questions. Il reste des questions en suspend car on est dans l'incapacité nous d'y répondre. Ne nous rend pas responsable de cette situation-là. Je préfère être sur la prudence, la réserve, mais être sûr d'annoncer des éléments factuels et que tout soit cadré. J'ai déjà précisé en réunion publique la semaine dernière qu'on est face à de grands groupes et qu'on ne fait pas n'importe quoi. On ne s'autorise pas à faire n'importe quoi. Donc il y a des procédures à suivre, je les ai suivies, je m'excuse si les choses se sont emballées, mais je n'en suis pas responsable. Aujourd'hui j'espère avoir apporté un maximum de réponses.

Vote à l'unanimité

Le COPIL se réunira le 26 mars prochain à 9h00 à la Préfecture pour créer cette dynamique collective. L'arrêté publié le 12 mars vient rappeler notre décision de ne pas voir se développer cette activité SEVESO. Ce sujet nécessite une communication régulière pour apporter les informations utiles et en transparence. Et nous ne pouvons apporter les informations que nous avons après nous être assurés de leurs fiabilités. C'est pourquoi je réunirais à échéances régulières et en réunion publique les cruassiens après le 1^{er} COPIL du 26 mars. Et c'est dans cet esprit collectif, et dans l'intérêt général de notre commune, que nous devons nous retrouver comme un seul homme dans ce vœu soumis ce soir. Et j'espère que les cruassiens se féliciteront de cette mobilisation unanime de notre conseil. Cette unanimité renforcera notre position dans les discussions à venir avec les acteurs concernés et les porteurs de projet.

Philippe TOUATI

Je n'ai pas critiqué la lenteur et admettre que cela prend du temps. Mais simplement on a mis quand même un peu le désordre dans la commune. Et tu en es un peu responsable. Le collectif attendait que tu te positionnes. Si tu l'avais fait tout de suite ... Je pense que tu n'as pas changé d'avis. Ce vœu correspond à l'avis que tu avais déjà. Si tu avais dit que tu allais essayer de ralentir le rouleau compresseur, on aurait une situation plus saine.

Bilan des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations

(Madame le Maire informe des décisions prises en vertu de la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, pour la durée de son mandat, de prendre certaines décisions prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir)

Décision 2024-01 : Décision portant sur la liste des 3 candidats admis à concourir pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine

24 candidatures ont été déposées auprès du SDEA dans le cadre de l'offre à concourir pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine.

Les entreprises retenues pour candidater sur ce marché, sont :

- L'entreprise ATELIER PO&PO à PARIS
- L'entreprise COSTE ARCHITECTURES MONTPELLIER à MONTPELLIER
- L'entreprise ERIC LEMAIRE à PARIS

Question(s) de l'Opposition

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20 h33

PROJET